
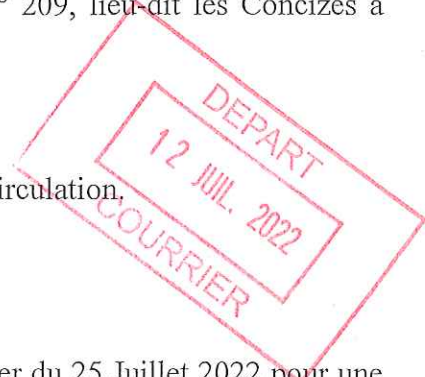


|                               |  |   |
|-------------------------------|--|---|
| République Française          |    | COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY  |
| Département de Saône et Loire |  | Extrait du Registre des arrêtés du<br>Maire de la commune de<br>SOLUTRE-POUILLY |
| Arrondissement de Mâcon       |  |   |
| OBJET :                       | Arrêté de voirie EIFFAGE ROUTE CENTRE EST - Travaux de voirie Route Départementale N°209, lieu-dit les Concizes à SOLUTRE-POUILLY du 25 Juillet au 4 août 2022 inclus. |   |

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 11 Juillet 2022 par EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, 352 Impasse du Pré d'Enfer, 71260 SENOZAN, représentée par M. Maxime BATISTA, pour des travaux de terrassement et pose de bordures A2, route départementale N° 209, lieu-dit les Concizes à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation.



### ARRETONS

#### **ARTICLE 1 : Autorisation.**

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 25 Juillet 2022 pour une durée de 10 jours calendaires.

#### **ARTICLE 2 : Circulation.**

En raison de l'empiètement des travaux sur la chaussée, une voie sera supprimée. Cela entrainera un basculement de circulation sur la chaussée opposée. En conséquence, la circulation sera réglementée et alternée par feux tricolores et la vitesse de tous les véhicules, limitée à 30 km/heure, pendant la durée des travaux.

#### **ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.**

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4<sup>ème</sup> mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

#### **ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier**

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY  
Le 11/07/2022  
Le Maire,  
Jean-Claude LAPIERRE



